

28 septembre / 2017



La justice valide l'expulsion des Roms

« **Ces personnes ne pouvaient pas rester là où elles sont**, explique le maire de Poissy, Karl Olive. **Sur un terrain coincé entre les autoroutes 13 et 14, sans électricité, sans eau. Ce ne sont pas des conditions de vie acceptables ni pour eux, ni pour la ville de Poissy, ni pour le Département des Yvelines, propriétaire du terrain. Il était urgent d'agir.** » C'est chose faite. Mardi 26 septembre, le tribunal administratif de Versailles a donné raison à la ville de Poissy. La centaine de Roms installée depuis début juillet sur ce terrain proche du quartier de Béthemont doit quitter les lieux dans les plus brefs délais. « **Le 31 août dernier, j'avais pris un arrêté leur demandant de partir de ce site. Je suis allé aussi plusieurs fois à leur rencontre pour échanger calmement sur le fait qu'ils ne pouvaient pas rester ici**, poursuit l'édile. **Ils ont contesté l'arrêté. La justice nous donne aujourd'hui raison. Il était impossible de ne pas prendre en compte les risques d'accidents liés à la proximité de l'autoroute, les risques d'incendie dus à la configuration des lieux, ou d'accepter l'amoncellement quotidien d'ordures, dont la provenance est toujours non identifiée, créant une véritable décharge à ciel ouvert de 80m3 sur les parcelles occupées. Maintenant, s'ils ne partent pas d'eux-mêmes, c'est le préfet de Région qui doit ordonner le concours de la force publique. Nous attendons cette action dans les jours qui viennent** », conclut le maire.